

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 5 juillet 2024****CONVOCATION**Date : 28 juin 2024
Affichée le : 28 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32
Pouvoirs : 6
Absent : 1**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
12 juillet 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON - Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT
M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Edwin LEGRIS Pouvoir à Mme Carine PELEGRIN

Absent

Mme Armelle CHAPALAIN

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-07-04

**OBJET : ANNULATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIÈRE À IMMOBILIÈRE 3F
POUR LE PROJET DE 64 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 112 AVENUE DES BONSHOMMES.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-12-24 du 10 décembre 2020.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam avait autorisé une opération d'aménagement d'un ensemble immobilier de 64 logements locatifs sociaux sur une parcelle située au 112 avenue des Bonshommes, l'opérateur retenu étant la société Immobilière 3F.

Considérant qu'en contrepartie de droit de réservation supplémentaire et dans le cadre de ce projet, techniquement difficile à mettre en œuvre en raison notamment de la nature du sous-sol, étant donné les fondations spécifiques à réaliser, la commune avait, par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 n°2020-12-24, décidé d'apporter à la société Immobilière 3F une subvention de 275 200€ au titre de la surcharge foncière.

Considérant que l'octroi de cette subvention permettait en outre à la Ville de déduire la dépense correspondante sur les pénalités dues au titre de l'article 55 de la loi SRU et ce, sur 3 années.

Considérant que la société Immobilière 3F a renoncé en fin d'année 2023 à ce projet immobilier et a procédé au remboursement du premier et unique tiers versé par la ville, à la hauteur de 91 733€.

Après avis de la Commission des Finances en date du 25 juin 2024.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **annule** l'octroi d'une subvention de 275 200 € à la Société Immobilière 3F au titre de la surcharge foncière, étalée sur 3 exercices, dans le cadre de l'opération sociale du 112 avenue des Bonshommes le projet immobilier ayant été abandonné par cet aménageur.
- **annule** en conséquence la délibération du Conseil Municipal n°2020-12-24 du 10 décembre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT